

Code des douanes communautaire (modif. règlement (CEE) n° 2913/92)

1995/0182(COD) - 10/05/1996 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission reprend en substance les amendements du Parlement européen visant à : - ajouter à l'article 212 bis une clause concernant les éventuelles sanctions applicables; - assurer une publication régulière du texte du code des douanes avec ses modifications ultérieures, afin d'en faciliter la consultation par tous les intéressés.